



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Participation des Mahorais à la citoyenneté et à la lutte contre le séparatisme

Question écrite n° 32355

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, sur la citoyenneté à Mayotte et la participation des mahorais au débat sur la citoyenneté au niveau national. Alors que le débat national sur la citoyenneté et la lutte contre le séparatisme vient d'être lancé en France, il lui fait remarquer que les mahorais, dont les racines géographiques, religieuses et ethniques sont très différentes de celles de la Métropole, qui vivent à 9 000 km de la partie européenne du territoire national, depuis près de 200 ans, ne cessent d'inscrire leur engagement citoyen vers la participation pleine et entière à la Nation. En effet, depuis 1841, les Mahorais sont rattachistes. Depuis 1958, ils sont départementalistes, c'est à dire qu'ils aspirent à l'identité législative et à l'égalité citoyenne et sociale réelle. Depuis toujours, ils sont une population avec une très forte culture régionale ancrée dans un territoire où ils sont fiers d'être français, vibrent à la Marseillaise, honorent le drapeau tricolore et déclament avec force la devise de la République. Ils aspirent à faire vivre la liberté, l'égalité et la fraternité. C'est pourquoi, il lui demande si elle envisage, dans le cadre de la lutte contre le séparatisme, de valoriser le contre-exemple de Mayotte et des Mahorais qui sont rattachistes à la République, si elle entend les faire participer au débat et selon quelles modalités.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32355

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Citoyenneté](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6390

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)